

Régions > Canton de Neuchâtel

**30.04.2014, 00:01 - Canton de Neuchâtel**

Actualisé le 30.04.14, 01:38

## Oui massif aux comptes de l'Etat



Les députés au Grand Conseil ont accepté des comptes 2013 plombés par la recapitalisation de la caisse de pension. DAVID MARCHON

### **Les députés ont accepté l'exercice 2013 par 94 voix contre quatre. Ils ont salué l'effort du gouvernement d'assainir la caisse de pension.**

Presque comme une lettre à la Poste. Les comptes 2013 de l'Etat de Neuchâtel ont été acceptés hier soir sans créer de véritables remous. Et cela malgré le fait qu'ils présentaient "un résultat en apparence catastrophique, le plus mauvais de l'histoire du canton", comme l'a reconnu lui-même le conseiller d'Etat Laurent Kurth, en charge des Finances.

Par 94 voix contre quatre et deux abstentions, les députés au Grand Conseil ont donc validé un déficit abyssal de 237 millions de francs. En posant très peu de questions.

La raison de cette quasi unanimité? L'ensemble des partis a reconnu que les comptes 2013 étaient plombés par un élément exceptionnel, à savoir la recapitalisation incontournable de la caisse de pension des collectivités publiques, Prévoyance.ne. Sans cela, le déficit aurait été à peine supérieur à celui budgété. Notamment grâce à une hausse des recettes fiscales de 74 millions de francs.

"Notre canton a vécu en 2013 l'un des pires déficits de son histoire. Mais ce déficit ne reflète pas la situation économique du canton! Notre situation est enviable, nos recettes sont en forte augmentation", a souligné Fabien Fivaz, porte-parole du groupe popvertssol. "Les éléments qui génèrent ce déficit sont pour la plupart liés à des facteurs externes. A l'inverse, les charges, éléments que nous contrôlons le plus, ont été bien maîtrisées." Le député vert a toutefois regretté les nombreux investissements auxquels le canton a dû renoncer.

Le socialiste Baptiste Hurni a rappelé qu'un magazine économique réputé plaçait Neuchâtel en quatrième position des cantons les mieux gérés de Suisse. "Non, notre canton n'est pas au bord de la faillite, ni géré n'importe comment par une pléthore de fonctionnaires! Le canton a réduit sa dette de 100 millions de francs."

Sans verser toutefois dans l'euphorie, Baptiste Hurni a critiqué la stratégie politique de la droite, qui consiste à affirmer que le canton est proche de la banqueroute pour faire passer de nouvelles mesures d'économies.

### **"Patrimoine en piteux état"**

C'est effectivement ce qu'a tenté la droite. "Notre gouvernement propose de sortir certains cadavres des tiroirs. C'est une attitude responsable que nous saluons", a reconnu Olivier Haussener, au nom du groupe libéral-radical. "Mais ce bouclage des comptes n'arrive pas à gommer les faiblesses récurrentes de nos finances. Nous devons nous préparer à ne plus compter sur le même revenu provenant des entreprises, en raison de la concurrence fiscale entre les cantons." Le PLR a regretté que "toutes les mesures structurelles suffisantes pour redresser les finances du canton n'aient pas été prises".

Le groupe UDC, dont une poignée de membres a refusé ces comptes, s'est dit mécontent: "Tant que l'Etat ne dégagera pas de meilleurs résultats, nous ne pourrons pas investir. Nous laisserons alors aux générations futures un patrimoine en piteux état."

Quant aux Vert'libéraux, ils ont jugé que la situation économique n'était "pas bonne. Les mesures d'assainissement ne sont pas encore suffisantes", a déclaré Louis Godet. "Mais nous n'allons pas contester ces comptes. La messe est dite, il faut aller de l'avant."

Le grand argentier socialiste Laurent Kurth n'a pas goûté au fatalisme de la droite: "La situation du moment est saine et solide, avec une population en croissance de 1%, une très bonne tenue des charges et une évolution favorable des recettes. Ce n'est pas l'évolution d'un canton en crise!"

Il a reconnu que le futur ne manquera pourtant pas de défis. "Le premier consistera à améliorer notre capacité d'investissement. Nous serons également confrontés à des risques, comme celui de voir la Banque nationale suisse plus parcimonieuse dans la répartition de ses dividendes. Ou encore de perdre les cent millions supplémentaires provenant des entreprises" en raison de la concurrence intercantonale. Il a ajouté qu'au sein de l'administration, toutes les économies envisageables avaient été réalisées. "De nouvelles mesures ne seraient possibles qu'en taillant clairement dans les prestations."

### **FEU VERT POUR ASSAINIR LE CPLN AVEC 34 MILLIONS**

Les députés au Grand Conseil ont reconnu l'urgence de la situation: les bâtiments du CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois) doivent être rénovés au plus vite. Construits dans les années 1960 et 1970, ils sont dans un état de dégradation avancée, présentent des infiltrations d'eau et constituent de véritables gouffres énergétiques. Le Grand Conseil a donc accepté, par 112 voix sans opposition, un important crédit de 34 millions de francs.

Les travaux, qui prévoient notamment la démolition d'une halle et l'agrandissement du complexe, dureront trois ans. L'assainissement permettra, à terme, une économie annuelle de 600 000 francs, due à la réduction des frais d'entretien, de la consommation énergétique et des coûts de location.

Les bâtiments seront labellisés Minergie. Mais pas Minergie Eco. Les députés ont en effet refusé une proposition des Vert'libéraux consistant à appliquer ce label: ils l'ont jugé trop coûteux et trop contraignant en matière de gestion des déchets. VGI

### **Magistrats contraints de payer leurs impôts ici**

Les magistrats neuchâtelois devront vivre dans le canton, mais aussi y payer leurs impôts! Par 98 voix contre huit et cinq abstentions, les députés ont accepté de modifier dans ce sens la loi qui règle la domiciliation des magistrats. En effet, la législation actuelle présente une faille: elle stipule que les magistrats doivent vivre dans le canton, mais elle ne parle pas de "domicile civil".

Une lacune qui a permis à un magistrat de l'ordre judiciaire de vivre avec sa famille, depuis 2004, dans un autre canton, où il paie ses impôts, et de louer un logement à Neuchâtel.

Le Grand Conseil a souhaité mettre les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) sur un pied d'égalité, estimant qu'il n'y avait pas de raison que les conseillers d'Etat et les députés soient tenus d'avoir leur domicile civil dans le canton, et pas les procureurs et juges.

Conséquence de ce vote: le magistrat qui réside depuis dix ans hors sol neuchâtelois ne pourra pas se présenter à sa réélection, en juin. "J'espère qu'une solution sera trouvée pour ce magistrat, par ailleurs excellent", a conclu le conseiller d'Etat Alain Ribaux, en charge de la Justice, et lui-même ancien juge.

*Par VIRGINIE GIROUD*